

AVIS DE PUBLICITE

2024-02 G UTI MA

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE DIRECTION TERRITORALE du NORD-EST COMMUNE DE MONTHERME

Convention/autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial

Le site à valoriser se trouve à Monthermé (Lieu-dit « Prés Saint Louis »; Références cadastrales : 0A110 ; 0A113 et DPF non cadastré ; PK : 54,240 Canal de la Meuse en rive droite)

Le présent appel à projets vise à sélectionner un opérateur économique pour une activité commerciale de vente à emporter type boissons fraîches, pâtisseries ; glaces...

Publié le	23/02/2024
Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	1 mois
Date limite de réception des propositions	Date : 24/03/2024 Heure : 12h
Objet de l'occupation	Occupation d'une partie terrestre du domaine public fluvial (DPF) d'une surface d'environ 600 m ² pour une activité commerciale de vente de boissons fraîches et pâtisseries durant la période estivale.
Lieu	Commune : 08800 MONTHERME Adresse : Lieu-dit « Prés Saint Louis » Références cadastrales : 0A110 ; 0A113 et DPF non cadastré PK : 54,240 Canal de la Meuse en rive droite
Activité(s) pouvant être exercée(s)	À proposer par le candidat
Caractéristiques essentielles/particularités de l'emplacement	Voir photos Emplacement privilégié à proximité immédiate de la voie verte Trans Ardennaise et de l'écluse.
Restrictions	Néant
Type d'autorisation délivrée	Convention d'occupation temporaire
Conditions financières générales	Le montant de la redevance sera fonction de la nature de l'activité proposée par le candidat, calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France et de son domaine privé en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement.

**Date de disponibilité
prévisionnelle du bien
Durée de la COT/AOT**

[BO99.pdf \(vnf.fr\)](#)

Immédiate

Durée à établir avec le candidat dans la limite de 5 ans maximum sans tacite reconduction

Critères de sélection

Les critères seront considérés en fonction :

- Du montant de la redevance proposée,
- De la qualité du projet (insertion dans le contexte urbain et/ou fluvial, capacité à prendre en considération les contraintes techniques)
- De la nature et du montant des investissements,
- De la solidité du projet

**Négociation
Pièces à fournir**

Oui dans la limite basse des tarifs de VNF

- Courrier de demande d'occupation du Domaine Public fluvial
- Statuts et Kbis (si société),
- Pièce(s) d'identité des gérants et/ou signataire de l'acte,
- Assurance,
- Fiche client renseignée,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Descriptif du projet ou de l'activité envisagée,
- Offre de prix : [BO99.pdf \(vnf.fr\)](#)

**Dépôt des candidatures
Modalités de transmission**

La demande est à rédiger en français et à envoyer par voie électronique à :

ap-ami.dtne@vnf.fr

En indiquant en objet le numéro de l'avis de publicité.

- Ou par courrier postal à l'adresse suivante :

UTI Meuse-Ardenne
2 Avenue de Montcy-notre-Dame
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

En indiquant sur l'enveloppe : NE PAS OUVRIR ainsi que le n° de l'avis publicité concerné et sur votre courrier en objet.

**Service à contacter pour
renseignement**

Voies navigables de France
UTI Meuse-Ardenne
2 Avenue de Montcy-Notre-Dame
08000 Charleville-Mézières
Tél : 03.24.33.20.48

PLAN DE SITUATION



